



Accelerate your digitalization



CONSEILS - EXPERTISE - SOLUTIONS

COMMUNICATION  
SUR LE PROGRÈS



Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en oeuvre des Dix principes du **Global Compact des Nations Unies** et soutenant les objectifs des Nations Unies.

Nous apprécierions vos commentaires sur son contenu.

# RSE/ESG

# GLOBAL COMPACT

## Sommaire

|   |           |
|---|-----------|
| <b>1. INTRODUCTION.....</b>   | <b>2</b>  |
| <b>1.1 Présentation ORINOX .....</b>  | <b>2</b>  |
| <b>1.2 Déclaration du Président Directeur Général exprimant un soutien continu au Pacte mondial et renouvelant l'engagement continu de ORINOX envers l'initiative et ses principes.....</b> | <b>4</b>  |
| <b>1.3 Les 10 principes du global compact .....</b>   | <b>5</b>  |
| <b>2. DROITS DE L'HOMME (Principes 1&amp;2).....</b>  | <b>6</b>  |
| <b>3. NORMES DU TRAVAIL (Principes 3 à 6) .....</b>   | <b>8</b>  |
| <b>4. ENVIRONNEMENT (Principes 7 à 9) .....</b>   | <b>10</b> |
| <b>5. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (principe 10).....</b>   | <b>13</b> |
| <b>6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....</b>   | <b>14</b> |

|   |                   |
|---|-------------------|
| Auteur : MMA – MFU  | Date : 12/10/2022 |
| Réf. : COP2022  | Page : 1 sur 17   |
| ORINOX – 12 route des Fougerays – 44110 CHATEAUBRIANT – 02.40.07.23.40 - <a href="mailto:contact@orinox.fr">contact@orinox.fr</a><br>SAS au capital de 206 363 € - RCS NANTES : 507 959 203 – NAF : 7112B – N°TVA Intra communautaire : FR55507959203 |                   |

# 1. INTRODUCTION

## 1.1 Présentation ORINOX

ORINOX est une société de services spécialisée dans la digitalisation d'installations industrielles, principalement dans les secteurs de l'énergie, de la chimie, de la pharmacie et de l'agro-alimentaire.

La stratégie fixée par Maxime FOURREAU : « Ensemble accélérer la **digitalisation** de l'**industrie** lourde pour la rendre plus responsable ; avec les bonnes informations au bon moment, les bonnes décisions peuvent être prises. » est plus que jamais d'actualité.

En effet, avec la complémentarité des processus BIM et PLM, la maquette numérique d'une construction industrielle permet une ingénierie bien plus collaborative et qualitative qu'avec des méthodes traditionnelles. Les risques de mauvaise interprétation, mauvais achat ou erreur de construction sont grandement réduits, ce qui induit au final de grandes économies en termes de coûts, de délais, d'énergie, de rejets de gaz à effet de serres (GES), sans oublier la réduction des d'accidents.

ORINOX est particulièrement reconnue dans son expertise d'implémentation des solutions logicielles AVEVA Ingénierie pour la création et la gestion d'un double numérique des ouvrages industriels complexes de ses clients.

Nous employons 180 salariés en France et en Amérique du Nord et nous avons réalisé un chiffre d'affaires de plus de 16 millions d'euros en 2021.

Depuis 14 ans, notre entreprise contribue à la transformation des industries lourdes afin de les rendre plus durables en leur proposant une digitalisation massive de leurs process d'ingénierie et d'opération. Sans un accès simple à une information correcte, les industriels ne peuvent prendre les bonnes décisions pour une industrie responsable.

C'est pourquoi de nombreux grands noms de l'industrie française et internationale font confiance à ORINOX. Ses solutions innovantes de traitement de l'information ont déjà montré leurs impacts au niveau financier mais également environnemental.

Notre entreprise, créée il y a plus de 10 ans, s'attache à garder ses valeurs et sa conviction que chacun a un rôle à jouer au sein de l'entreprise et surtout que chaque entreprise peut avoir un impact social positif.

Ainsi, chacune de nos activités technologiques, sociales et managériales porte les 3 valeurs suivantes :

- **L'INNOVATION** : notre positionnement métier est innovant et permet d'accélérer concrètement la transformation digitale de l'industrie. Nous parlons ici d'innovations technologiques, logicielles, mais aussi méthodologiques (processus BIM et PLM). Cette innovation s'applique également dans la gouvernance d'ORINOX, notamment par le biais d'une holding des salariés et la participation des salariés au capital de l'entreprise, et dans le mode de management libéré impulsé par le Président.
- **LE PLAISIR** : nous sommes des passionnés de l'industrie et des technologies de l'information par lesquelles nous prenons plaisir à réaliser nos missions, atteindre nos objectifs, en nous engageant. Notre plaisir réside également dans la satisfaction quotidienne de nos clients conquis par la performance des solutions que nous mettons en œuvre.

|   |                   |
|---|-------------------|
| Auteur : MMA – MFU  | Date : 12/10/2022 |
| Réf. : COP2022  | Page : 2 sur 17   |
| ORINOX – 12 route des Fougerays – 44110 CHATEAUBRIANT – 02.40.07.23.40 - <a href="mailto:contact@orinox.fr">contact@orinox.fr</a><br>SAS au capital de 206 363 € - RCS NANTES : 507 959 203 – NAF : 7112B – N°TVA Intra communautaire : FR55507959203 |                   |



Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des Dix principes du **Global Compact des Nations Unies** et soutenant les objectifs des Nations Unies.

Nous apprécierions vos commentaires sur son contenu.

Quel plus grand plaisir pouvons-nous avoir que de contribuer chaque jour à rendre les industries lourdes plus responsables et durables en leur permettant d'accéder à la bonne information au bon moment pour prendre la bonne décision ? Notre expertise a un impact sur le futur.

- **LA RESPONSABILITÉ** : nos collaborateurs participent à une mission d'entreprise ambitieuse - changer l'industrie - et sont incités, dans une entreprise ouverte à la prise d'initiative de ses collaborateurs, à porter leurs responsabilités, à oser intraprendre. Le thème de la RSE (Responsabilité Sociale des entreprises) est au cœur des décisions chez ORINOX : un membre du comité de direction en est directement chargé.

|   |                   |
|---|-------------------|
| Auteur : MMA – MFU  | Date : 12/10/2022 |
| Réf. : COP2022  | Page : 3 sur 17   |
| ORINOX – 12 route des Fougerays – 44110 CHATEAUBRIANT – 02.40.07.23.40 - <a href="mailto:contact@orinox.fr">contact@orinox.fr</a><br>SAS au capital de 206 363 € - RCS NANTES : 507 959 203 – NAF : 7112B – N°TVA Intra communautaire : FR55507959203 |                   |



## **1.2 Déclaration du Président Directeur Général exprimant un soutien continu au Pacte mondial et renouvelant l'engagement continu de ORINOX envers l'initiative et ses principes**

J'ai créé ORINOX il y a maintenant 14 ans, avec la conviction profonde que nous contribuerions à changer le monde, en digitalisant les industries.

Cette conviction se renforce chaque année ; l'instabilité de la planète (chocs climatiques, guerres, recul des droits fondamentaux dans de trop nombreux pays du monde, mouvements de populations, pandémie,...) est bien la preuve de l'urgence du passage à l'action.

En tant que Président d'entreprise responsable qui emploie près de 200 collaborateurs sur les continents Europe et Amérique, qui viennent de tous les continents, j'ai la responsabilité de contribuer.

En adhérant dès le 31 Juillet 2018 au Global Compact des Nations Unies, j'ai pris cet engagement que je renouvelle avec plaisir et force chaque année.

Entreprise citoyenne et responsable, ORINOX veille, dans sa gestion quotidienne, à prendre en compte les aspects sociaux, sociétaux, humains, économiques et environnementaux, tant dans ses relations internes avec ses salariés, qu'externes avec ses clients, fournisseurs et partenaires.

Cet engagement est totalement en cohérence avec :

- L'ambition d'ORINOX de « changer l'industrie mondiale, la rendre durable » et mes convictions fortes d'entrepreneur Responsable, acteur économique et social ;
- Nos valeurs : l'innovation, le plaisir et la responsabilité.

Ainsi, les 10 principes du Global Compact sont fondamentalement ancrés dans la stratégie et le fonctionnement de notre entreprise.

En 2022, nous avons fait un pas supplémentaire dans cet engagement en nommant précisément un membre du Comité de Direction Responsable du domaine et des actions RSE. Je suis fier de cette décision, en cohérence avec la stratégie d'ORINOX, nos engagements et mes convictions.

C'est pourquoi, cette année encore, nous renouvelons notre engagement. Par conséquent, nous nous engageons à :

- respecter, soutenir et appliquer les 10 principes du Global Compact des Nations Unies qui portent sur les droits de l'Homme, les conditions de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption ;
- promouvoir les 10 principes du Global Compact dans notre sphère d'influence.

Renouveler notre engagement envers le Global Compact représente pour nous un engagement fort, symbolique et incitatif. Nous veillerons ainsi à continuer à mettre en œuvre quotidiennement ces principes universels par des initiatives concrètes à travailler, à les faire progresser, et à les promouvoir auprès de nos fournisseurs et partenaires.

Chaque année, ORINOX remettra au Global Compact une Communication sur le Progrès (CoP) afin de présenter les actions déployées ainsi que leurs résultats, en toute transparence. Ceci est la preuve de mon soutien continu au Pacte mondial des Nations Unies et de l'engagement continu de ORINOX envers le Pacte mondial des Nations Unies et ses principes.

**Maxime Fourreau**  
**Dirigeant fondateur**

|   |                   |
|---|-------------------|
| Auteur : MMA – MFU  | Date : 12/10/2022 |
| Réf. : COP2022  | Page : 4 sur 17   |
| ORINOX – 12 route des Fougerays – 44110 CHATEAUBRIANT – 02.40.07.23.40 - <a href="mailto:contact@orinox.fr">contact@orinox.fr</a><br>SAS au capital de 206 363 € – RCS NANTES : 507 959 203 – NAF : 7112B – N°TVA Intra communautaire : FR55507959203 |                   |

### **1.3 Les 10 principes du global compact**

Le Pacte Mondial invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption. En d'autres termes, c'est seulement dans les domaines qui les concernent que l'on requiert des entreprises de véritables évolutions.

Ces dix principes sont inspirés de :

- La Déclaration universelle des Droits de l'Homme ;
- La Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux du travail ;
- L'Organisation internationale du Travail ;
- La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ;
- La Convention des Nations Unies contre la corruption.

### **DROITS DE L'HOMME**

Les entreprises sont invitées à :

1. Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ;
2. Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des Droits de l'Homme.

### **NORMES DU TRAVAIL**

Les entreprises sont invitées à respecter à :

3. La liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. L'abolition effective du travail des enfants ;
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

### **ENVIRONNEMENT**

Les entreprises sont invitées à :

7. Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
9. Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

### **LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**

Les entreprises sont invitées à :

10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

|   |                   |
|---|-------------------|
| Auteur : MMA – MFU  | Date : 12/10/2022 |
| Réf. : COP2022  | Page : 5 sur 17   |
| ORINOX – 12 route des Fougerays – 44110 CHATEAUBRIANT – 02.40.07.23.40 - <a href="mailto:contact@orinox.fr">contact@orinox.fr</a><br>SAS au capital de 206 363 € - RCS NANTES : 507 959 203 – NAF : 7112B – N°TVA Intra communautaire : FR55507959203 |                   |

## 2. DROITS DE L'HOMME (PRINCIPES 1&2)

Depuis la création de la société, ORINOX a toujours veillé à respecter les Droits de l'Homme (principes [1](#) et [2](#) du pacte mondial du Global Compact) et continue de le faire au quotidien que ce soit en France, siège de la société, ou en Amérique du Nord, où sont implantées nos deux principales entités internationales en développement.

Le respect des Droits de l'Homme n'est pas négociable chez ORINOX. ORINOX se réfère aux droits de l'Homme de chaque pays dans lequel nous avons des employés, à la Charte internationale des droits de l'Homme et aux principales conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Au-delà du respect du cadre légal de chaque pays où ORINOX est implanté, nous nous attachons à promouvoir le respect :

- Des **droits des Hommes et des Femmes** que nous embauchons dans toutes nos entités, quelle que soit leur origine : sur 160 collaborateurs ORINOX France, 54 sont de nationalité non française ; sur 4 collaborateurs ORINOX Canada, 3 sont de nationalité non canadienne ; sur 7 collaborateurs ORINOX USA, 3 sont de nationalité non américaine.  
Notre politique de recrutement ouvert à tous les candidats en âge de travailler, de toutes les origines, nous permet d'impatrier des collaborateurs de tous les pays et ainsi contribuer à promouvoir le respect des droits de l'Homme en apportant une contribution positive au métier de digitaliser des entreprises industrielles dans le monde.
- De la **non-discrimination religieuse, politique, de sexe, d'origine** tant dans le processus de recrutement que dans le suivi des carrières : pour cela, ORINOX accompagne des collaborateurs dans leurs démarches administratives d'obtention de leur titre de séjour et permis de travail en France, au Canada et aux Etats-Unis et s'assure que chaque collaborateur d'ORINOX jouit de ses droits et des évolutions de carrières sans distinction de race, d'origine, de couleur, de sexe, de langue, de religion, de convictions politiques ou autres, de propriété, de naissance ou tout autre statut.
- De l'**égalité homme/femme** : chaque mois, ORINOX France présente au Comité de Direction l'évolution de l'index égalité professionnelle chez ORINOX France, mesuré au 30/09/2021 à 90/100 et au 31/08/2022 à **91/100**, preuve de notre progression et de notre vigilance sur le sujet d'égalité des sexes.
- Des **différences** : nous avons nommé un référent handicap pour le groupe en vue de développer les actions en faveur de l'inclusion des travailleurs en situation de handicap ; en 2022, nous avons signé, avec nos représentants du personnel en France, un accord d'entreprise visant à mettre en place des actions concrètes afin d'informer l'ensemble des collaborateurs sur le handicap au travail, sensibiliser les managers, accompagner les personnes en situation de handicap pour permettre une réelle inclusion et s'assurer d'aucune discrimination à l'embauche et durant toutes les étapes de leur carrière chez ORINOX France, Etats-Unis et Canada.

Par ailleurs, une **charte éthique** est en vigueur depuis plusieurs années au sein du groupe et nos valeurs (innovation, responsabilité et plaisir) reprennent ces éléments fondamentaux.

La **santé et la sécurité au travail** étant des droits fondamentaux, la Direction a été très vigilante pendant la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19 et a toujours veillé à communiquer auprès de ses collaborateurs et ceci de façon régulière tout en s'assurant de la mise en place d'actions concrètes (ex : distribution de masques lavables et donc réutilisables, achetés localement, à tous nos collaborateurs, mise en place du télétravail avec participation

|   |                   |
|---|-------------------|
| Auteur : MMA – MFU  | Date : 12/10/2022 |
| Réf. : COP2022  | Page : 6 sur 17   |
| ORINOX – 12 route des Fougerays – 44110 CHATEAUBRIANT – 02.40.07.23.40 - <a href="mailto:contact@orinox.fr">contact@orinox.fr</a><br>SAS au capital de 206 363 € – RCS NANTES : 507 959 203 – NAF : 7112B – N°TVA Intra communautaire : FR55507959203 |                   |



financière, prise en charge d'un Oxygéno-mètre en cas de détection de la maladie COVID19) pour veiller à leur santé ainsi qu'à leur sécurité.

Le plan sanitaire mis en place dès le mois de mai 2020, conformément aux prérogatives gouvernementales, est mis à jour dès que nécessaire et fait l'objet d'une communication spécifique envers tous les collaborateurs.

Deux référents COVID ont également été nommés pour suivre l'évolution de la crise pour les collaborateurs au sein d'ORINOX. Une réunion hebdomadaire sur la situation sanitaire a eu lieu chaque semaine entre la Direction et plusieurs représentants du personnel.

Actuellement, nous n'avons aucun plan sanitaire en vigueur mais, au cas où des signes du retour de la pandémie se manifestaient, ORINOX serait en mesure d'appliquer les mesures nécessaires à la préservation de la santé et la sécurité de ses collaborateurs en moins d'une journée ouvrée.

ORINOX s'attache à la **liberté d'éducation** en promouvant chaque année les actions de formation pour l'ensemble des collaborateurs avec des objectifs forts :

- 15 alternants/stagiaires accueillis par an ;
- au moins 50 % des salariés formés sur une année ;
- au moins 75 % des salariés formés sur 2 ans.

ORINOX promeut également la **liberté d'éducation** en :

- proposant à l'ensemble de ses collaborateurs de prendre en charge une participation financière à tous les achats de livres de formation sur nos spécialités métiers ;
- proposant des webinaires de sensibilisation au handicap en 2022 ;
- travaillant sur de nouvelles propositions de webinaires sur des sujets tels que le harcèlement au travail (projet 2023).

La **liberté d'expression** est un principe fondamental et respecté dans toutes les entités du groupe ORINOX.

ORINOX France a organisé début 2022 de nouvelles élections pour les représentants du personnel. Le CSE (Comité Social et Economique) d'ORINOX France est composé de 6 élus titulaires et 4 suppléants. Les réunions se tiennent de manière bimestrielle.

La société ORINOX est également très vigilante sur le respect des droits de l'Homme envers ses **fournisseurs**. A ce titre, depuis 2020, nous demandons à tous nos sous-traitants ainsi qu'à nos nouveaux partenariats commerciaux, de signer une attestation sur l'honneur, afin d'attester de leurs engagements sociaux et de leur respect des Droits de l'Homme. Au-delà du formalisme, cette obligation permet la promotion du respect des Droits de l'Homme.

L'ensemble de ces principes et vigilances nous permet de veiller à ne pas nous rendre **complices de violations des droits de l'Homme**.

A ce jour, ORINOX n'a pas d'entité dans des zones dites à faible gouvernance ni dans des régions où l'abus des droits de l'Homme est répandu.

ORINOX fait preuve d'une diligence raisonnable au sein de sa chaîne de valeur.

|   |                   |
|---|-------------------|
| Auteur : MMA – MFU  | Date : 12/10/2022 |
| Réf. : COP2022  | Page : 7 sur 17   |
| ORINOX – 12 route des Fougerays – 44110 CHATEAUBRIANT – 02.40.07.23.40 - <a href="mailto:contact@orinox.fr">contact@orinox.fr</a><br>SAS au capital de 206 363 € - RCS NANTES : 507 959 203 – NAF : 7112B – N°TVA Intra communautaire : FR55507959203 |                   |

### 3. NORMES DU TRAVAIL (PRINCIPES 3 A 6)

Historiquement, notre société a toujours veillé à respecter les principes [3](#), [4](#), [5](#) et [6](#) du Global Compact permettant ainsi de répondre aux normes du travail et de proposer des dispositifs pouvant même aller au-delà.

ORINOX respecte la liberté d'association, le droit de tous ses salariés de constituer librement et volontairement et de rejoindre des groupes pour la promotion et la défense de leurs intérêts professionnels.

ORINOX respecte, défend la **liberté d'association** et reconnaît le **droit à la négociation collective**. En 2022, des élections ont été organisées par la Direction en vue de renouveler les représentants de l'entreprise au sein de l'instance du **Comité Social et Economique (CSE)**.

La **négociation collective** est réelle, puisqu'elle a permis la conclusion de plusieurs accords et/ou chartes.

Dans le cadre de l'amélioration continue des conditions et de l'environnement de travail, la direction et son CSE ont signé depuis Septembre 2021 :

- La mise à jour d'une charte de droit à la déconnexion,
- Un charte de télétravail,
- Un accord sur les congés,
- Et un accord favorisant l'inclusion des travailleurs en situation de handicap.

Par ailleurs, au moins tous les 2 mois, la direction ORINOX France convoque les représentants du personnel afin de présenter les sujets d'actualité de la société et discuter librement des questions au travail.

L'ensemble des personnes travaillant au sein de notre société disposent d'un **contrat de travail**. Chaque salarié prend connaissance de celui-ci avant de rejoindre ORINOX et le signe pour marquer son accord sur l'ensemble des conditions prévues.

L'ensemble des étapes du recrutement est présenté sur notre site internet accessible à tous. Par conséquent, il ne peut y avoir de caractère ni forcé, ni obligatoire dans les relations d'ORINOX avec ses salariés.

Les décisions de recrutement sont toutes sans exception prises en concertation avec les recruteurs, les futurs managers des recrutés et la direction. Ce procédé assure l'équité de traitement des candidats.

Nos entités :

- françaises disposent d'un **règlement intérieur** ;
- basées en nord Amérique disposent d'un **handbook**.

Ces documents (ainsi que tous ceux se référant à la législation locale) sont accessibles à tous nos collaborateurs que ce soit via l'affichage obligatoire ou via notre intranet.

De plus, notre société n'emploie, ni directement ni indirectement, des **personnes mineures** dans ses effectifs.

Dans un souci de Responsabilité Sociale et Environnementale, ORINOX contribue à la bonne insertion, orientation des jeunes sur le marché du travail, en accueillant, dans le cadre de leurs cursus scolaires et de la découverte du milieu professionnel, des collégiens ou lycéens. Dans ce cas, leur accueil fait l'objet d'une convention avec l'établissement scolaire dont ils dépendent. Chaque stage fait l'objet d'un cadre et d'objectifs clairs et partagés entre le stagiaire et son tuteur.

Notre société, par sa charte éthique et sa culture, réfute toute forme de discrimination en matière d'emploi et de gestion des carrières.

|   |                   |
|---|-------------------|
| Auteur : MMA – MFU  | Date : 12/10/2022 |
| Réf. : COP2022  | Page : 8 sur 17   |
| ORINOX – 12 route des Fougerays – 44110 CHATEAUBRIANT – 02.40.07.23.40 - <a href="mailto:contact@orinox.fr">contact@orinox.fr</a><br>SAS au capital de 206 363 € - RCS NANTES : 507 959 203 – NAF : 7112B – N°TVA Intra communautaire : FR55507959203 |                   |



ORINOX s'est ainsi engagée dans la lutte contre toute forme de discrimination en termes d'origine de ses collaborateurs, de sexe, de religion, d'orientation sexuelle, d'âge, de l'état de santé, etc.

Plusieurs actions ont déjà été mises en place dans ce sens : charte éthique, mentions spécifiques sur nos offres d'emplois pour indiquer qu'elles sont ouvertes à tous, y compris aux personnes en situation de handicap et sans distinction de genre (H/F).

Afin d'étudier les situations et évolutions professionnelles de chaque collaborateur, un **COMITE RELATIONS HUMAINES** (CRH) est réuni chaque trimestre. Il est préparé par le service RELATIONS HUMAINES avec chaque manager qui présente la situation de chacun des collaborateurs de son équipe. Une fois compilées toutes les informations, les situations individuelles sont présentées par le service RH à la Direction qui arbitre selon des critères établis et partagés. Ce mode de fonctionnement assure l'égalité de traitement des carrières de TOUS les collaborateurs.

Parmi nos résultats, nous pouvons relever les éléments suivants :

- Parité parfaite au sein de notre Comité de Direction (50% de femmes et 50 % d'hommes) ;
- L'index sur l'égalité professionnelle (indicateur gouvernemental français) est calculé et présenté chaque mois en CODIR afin de pouvoir, le cas échéant, mettre en place les actions nécessaires ;
- ORINOX compte au moins 16 nationalités différentes au sein de ses effectifs au 31/08/2022 ;
- Nous accompagnons les personnes de nationalité étrangère dans le dépôt de leurs dossiers auprès des autorités françaises ou canadiennes ou américaines et dans le suivi de celui-ci ;
- Nomination d'un référent Handicap au sein du groupe ORINOX ;
- Partenariat auprès d'Etablissements ou Services d'Aide pour le Travail (ESAT) locaux pour certains travaux extérieurs et/ou d'entretien des locaux.

ORINOX a mis en place d'autres actions portant sur les normes de travail et visant à accompagner nos collaborateurs dans le développement de leurs compétences.

Ainsi, en 2021, ORINOX a consacré plus de **8%** de sa masse salariale à la **formation** de ses collaborateurs, organisé plus de 7 600 heures de formations pour les collaborateurs du Groupe. Les nouveaux recrutés de l'entreprise n'ayant pas d'expérience dans nos domaines d'expertise sont formés pendant une durée de 6 semaines en moyenne.

D'autres formations internes, plus avancées et adressées à des techniciens expérimentés, sont mises en pratique sur des projets complexes rencontrés au cours des différentes missions.

En 2022, ORINOX a publié le **référentiel des métiers** d'ORINOX auprès de tous ses collaborateurs qui peuvent désormais se référer à un document unique pour envisager leurs évolutions professionnelles au sein d'ORINOX.

Le référentiel des métiers comprend également une **fiche de poste** qui décrit pour tous les postes de l'entreprise (47 à ce jour) :

- Les finalités du poste,
- Les activités principales,
- Les compétences requises,
- Les études / formations possibles pour occuper le poste et les expériences requises,
- Les parcours envisagés.

Cette présentation unique permet d'assurer l'égalité de traitement de toutes les carrières de tous les collaborateurs, en toute transparence.

|   |                   |
|---|-------------------|
| Auteur : MMA – MFU  | Date : 12/10/2022 |
| Réf. : COP2022  | Page : 9 sur 17   |
| ORINOX – 12 route des Fougerays – 44110 CHATEAUBRIANT – 02.40.07.23.40 - <a href="mailto:contact@orinox.fr">contact@orinox.fr</a><br>SAS au capital de 206 363 € - RCS NANTES : 507 959 203 – NAF : 7112B – N°TVA Intra communautaire : FR55507959203 |                   |

## 4. ENVIRONNEMENT (PRINCIPES 7 A 9)

Conformément à la Déclaration de Rio qui affirme que les entreprises ont la responsabilité d'assurer que les activités au sein de leurs propres activités ne causent pas de dommages à l'environnement, ORINOX prend sa part de responsabilité dans la communauté Terre.

Certes, ORINOX n'est pas une société industrielle, elle n'est pas directement concernée par de potentielles dégradations de l'environnement par ses activités. ORINOX n'est pas non plus concernée par les alertes vers les consommateurs de ses produits, ORINOX étant une société de services.

Pourtant, depuis sa création en 2008, la stratégie d'ORINOX est au service de la vision et de la mission de l'entreprise : **RENDRE L'INDUSTRIE PLUS DURABLE**.

La stratégie, fixée par Maxime FOURREAU, son Président fondateur - « Ensemble accélérer la **digitalisation** de l'**industrie** lourde pour la rendre plus responsable ; avec les bonnes informations au bon moment, les bonnes décisions peuvent être prises » - est volontairement impactante sur l'environnement.

En effet, les **maquettes numériques** des constructions industrielles, le partage des informations qu'elles contiennent et la possibilité de les faire évoluer sans besoin de prototypes physiques est un gain considérable en termes de diminution des déchets de la construction industrielle.

Depuis 2021, ORINOX a pris plusieurs décisions majeures en faveur de l'environnement, en alignement avec les principes 7, 8 et 9 de l'UN Global Compact, tout en faisant progresser les actions déjà en place depuis plus de 14 ans pour certaines.

Concrètement, la mission d'ORINOX qui vise à transformer les industries lourdes (Process, Energie & Naval) en leur proposant de digitaliser de façon massive leurs process d'ingénierie et d'opérations permettrait ainsi de **réduire de 10 %** le coût global de leurs investissements et opérations principalement en évitant la mise au rebut (Waste) de structures métalliques et/ou en béton.

Nous estimons aujourd'hui, que chaque dollar investi dans les solutions digitales que nous mettons en œuvre, permet d'éviter la consommation de 5 kg de CO<sup>2</sup> ; ce qui représente :

- une compensation indirecte de 100 000 Tonnes de Co2 sur 2021 ;
- et 500 000 Tonnes de Co2 compensé indirectement depuis notre création pour une consommation de moins de 20 000 Tonnes de Co2.

Suite à nos travaux effectués en 2021 et afin de sensibiliser nos prospects et clients sur les impacts environnementaux, nous nous engageons, à partir de 2022, que chacun de nos devis mentionne :

- l'estimation de la consommation en CO2 de nos services ;
- la compensation qui y est associée.

La tenue de cet engagement se fera à partir de 2023, nos outils internes ayant besoin d'être adaptés avec cette nouvelle donnée à calculer systématiquement.

Parce que chaque gramme de CO2 compte, les sujets liés à la **préservation de l'environnement** sont au cœur des décisions d'ORINOX, qu'elles soient stratégiques ou quotidiennes.

C'est ainsi que :

- Notre politique de renouvellement de notre **parc automobile** se veut respectueuse de l'environnement. En effet, désormais :
  - o chaque véhicule de service rejoignant notre flotte est électrique (véhicules mis à disposition de nos salariés dans le cadre de leurs déplacements professionnels) ;

|   |                   |
|---|-------------------|
| Auteur : MMA – MFU  | Date : 12/10/2022 |
| Réf. : COP2022  | Page : 10 sur 17  |
| ORINOX – 12 route des Fougerays – 44110 CHATEAUBRIANT – 02.40.07.23.40 - <a href="mailto:contact@orinox.fr">contact@orinox.fr</a><br>SAS au capital de 206 363 € - RCS NANTES : 507 959 203 – NAF : 7112B – N°TVA Intra communautaire : FR55507959203 |                   |

- o notre politique de voitures de fonction est plus favorable lorsque le collaborateur concerné opte pour un **véhicule hybride et/ou électrique** ;
- Notre politique de renouvellement de notre **parc téléphones portables** est plus favorable en cas d'achat de téléphones portables reconditionnés.
- Le **barème kilométrique vélo a été réévalué à 0,20 €/km** pour les déplacements pour se rendre sur le lieu de la mission, afin de favoriser les déplacements à vélo.
- Notre politique de prise en charge des **frais de déplacement** favorise les déplacements en transports en commun.
- Depuis 2019, nous avons une démarche de **dématérialisation** de nos documents. A ce titre, nos bulletins de salaire, supports de formation et tickets restaurants sont désormais disponibles uniquement par voie électronique.
- Depuis 2020, nous avons mis en place **la signature électronique** pour l'ensemble de nos documents officiels.

En Septembre 2022, afin de réduire ses factures et l'impact de la crise énergétique, ORINOX a défini un **plan de sobriété énergétique** en 4 pans :

### 1- Éclairage intérieur des bâtiments

- Éteindre systématiquement les salles / bureaux non occupés, y compris lors des pauses.
- Améliorer l'efficacité des éclairages en déployant des LED, ou des éclairages basse consommation.

### 2- Numérique

- Réduire la consommation des appareils informatiques : paramétrer la veille des ordinateurs, éteindre complètement les écrans la nuit, couper les multi-prises en fin de journée.
- Rappeler la nécessité d'un nettoyage des postes / messageries / serveurs : au moins 2 fois par an.
- Limiter le nombre d'équipements et éviter leur sur-dimensionnement (nombre d'écrans, taille de ces écrans, puissance du matériel informatique par rapport au besoin...).
- Optimiser les usages : moins de consommation de vidéos, moins de fichiers joints aux mails.
- Limiter les impressions.

### 3- Chauffage / Climatisation

- Recourir à la climatisation des locaux uniquement en cas de besoin. L'été, ORINOX préconise à ses collaborateurs d'ouvrir les fenêtres des bureaux le matin quand l'air est plus frais, de les refermer dès qu'il fait plus chaud en les occultant, de régler la climatisation en respectant un écart de 6°C max avec la température extérieure.
- Adapter la température dans les bureaux. Tendre vers 19 °C autant que possible [NB : pas facile pour des collaborateurs qui ne bougent pas, en hiver]. Baisser à 16 °C hors période d'occupation, 8°C si les lieux sont inoccupés plus de deux jours.
- Pas de climatisation en été avant 28° dans les bureaux.

*A noter : Un degré de différence peut correspondre à 7% de consommation d'énergie en moins. Passer d'une température de 22°C à 26°C divise par deux l'énergie consommée.*

- Entretien des installations électriques annuellement afin d'éviter toute perte liée à un éventuel dysfonctionnement.
- Fermer les portes pour éviter la déperdition ou l'apport de chaleur.

### 4- Implication des salariés

- Sensibiliser les salariés sur ces actions simples du quotidien et leur nécessité.
- Etablir des bonnes pratiques pour éteindre les équipements non utilisés en fin d'utilisation journalière ou le week-end.
- Continuer d'inciter les salariés à réduire l'impact environnemental de leurs déplacements, en incitant au covoiturage, aux mobilités actives ou aux transports en commun.

|   |                   |
|---|-------------------|
| Auteur : MMA – MFU  | Date : 12/10/2022 |
| Réf. : COP2022  | Page : 11 sur 17  |
| ORINOX – 12 route des Fougerays – 44110 CHATEAUBRIANT – 02.40.07.23.40 - <a href="mailto:contact@orinox.fr">contact@orinox.fr</a><br>SAS au capital de 206 363 € - RCS NANTES : 507 959 203 – NAF : 7112B – N°TVA Intra communautaire : FR55507959203 |                   |

Les actions que nous avons déjà mises en place par le passé sont évidemment toujours en vigueur. Il s'agit pour rappel :

- 2008 : impression raisonnée des documents et en Noir & Blanc de préférence ;
- 2009 : note interne préconisant l'utilisation des transports en commun et du covoiturage ;
- 2012 : label « Imprim vert » dans chaque email ;
- 2014 :
  - o recyclage des papiers, enveloppes, et cartons dans des bacs spéciaux qui sont ensuite apportés aux écoles primaires de Erbray. Des entreprises de tri viennent les récupérer et reversent une contribution à la coopérative de l'école ce qui permettra ensuite de financer les activités et sorties des écoles ;
  - o tri sélectif mis en place dans l'espace déjeuner ;
  - o rénovation du siège (basé à Châteaubriant) en optant pour des matériaux disposant de meilleures performances énergétiques afin de réduire l'impact d'ORINOX sur l'environnement ;
- 2018/2019 : « **Green Cloud** » : Dans le cadre des solutions que nous proposons à nos clients, nous offrons la possibilité de rejoindre notre « Green Cloud ». Les dépenses énergétiques en CO<sup>2</sup> de nos datacenters sont ainsi compensées à 100 % ;
- 2021 :
  - o sensibilisation à la consommation énergétique de nos outils numériques et incitation au ménage numérique ;
  - o en plus de la prise en charge des transports en commun à hauteur de 50 % pour les trajets domicile/lieu de travail, nous avons mis en place la prise en charge des frais kilométriques pour les déplacements en vélo de nos collaborateurs chez nos clients.
- 2022 : plan de sobriété énergétique et lancement du Bilan Carbone.

|   |                   |
|---|-------------------|
| Auteur : MMA – MFU  | Date : 12/10/2022 |
| Réf. : COP2022  | Page : 12 sur 17  |
| ORINOX – 12 route des Fougerays – 44110 CHATEAUBRIANT – 02.40.07.23.40 - <a href="mailto:contact@orinox.fr">contact@orinox.fr</a><br>SAS au capital de 206 363 € - RCS NANTES : 507 959 203 – NAF : 7112B – N°TVA Intra communautaire : FR55507959203 |                   |

## 5. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (PRINCIPE 10)

ORINOX agit contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots de vin.

La corruption peut aussi se présenter comme une offre ou la réception de tout don, prêt, frais, récompense ou autre avantage comme une incitation à faire quelque chose de malhonnête, illégal ou un abus de confiance, dans la conduite des affaires de l'entreprise.

ORINOX veille à des relations saines avec :

- Ses collaborateurs,
- Ses partenaires,
- Ses clients,
- Ses concurrents,
- Ses fournisseurs.

ORINOX ne verse aucun pot de vin.

ORINOX ne sollicite aucun pot de vin.

De manière proactive, nous rappelons régulièrement à l'ensemble de nos salariés, particulièrement ceux qui ont des responsabilités commerciales et financières, de refuser tout cadeau de clients ou fournisseurs.

En Octobre 2022, ORINOX a pris la décision de ne pas renouveler son opération traditionnelle d'offre de chocolats à ses clients au moment des fêtes de fin d'année.

ORINOX n'a pas du tout la culture du cadeau (sous toutes ses formes) dans le but d'obtenir des faveurs : ni de ses clients, ni de ses collaborateurs, ni de ses fournisseurs. Nous nous engageons à respecter la loi dans tous les pays dans lesquels nous intervenons.

Notre charte éthique reprend le principe n°10 dans son intégralité.

Pour aller plus loin, bien que la loi Sapin 2 ne soit pas applicable à notre entreprise puisque nous sommes en dessous du seuil des 500 salariés et des 100 millions d'euros de chiffre d'affaires, la Direction souhaite s'y référer et ainsi commencer à mettre en place une politique entièrement dédiée au sujet.

|   |                   |
|---|-------------------|
| Auteur : MMA – MFU  | Date : 12/10/2022 |
| Réf. : COP2022  | Page : 13 sur 17  |
| ORINOX – 12 route des Fougerays – 44110 CHATEAUBRIANT – 02.40.07.23.40 - <a href="mailto:contact@orinox.fr">contact@orinox.fr</a><br>SAS au capital de 206 363 € - RCS NANTES : 507 959 203 – NAF : 7112B – N°TVA Intra communautaire : FR55507959203 |                   |



## 6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### Benchmark

Les associés financiers d'ORINOX ; Arkéa Capital et Siparex PDL (Pays de Loire Croissance) sont également signataires de l'UN Global Compact et, par conséquent, très vigilants sur le sujet. A ce titre, nous répondons, chaque année, à un questionnaire ESG établi par chacun d'entre eux, afin de présenter les actions mises en place dans le cadre de notre démarche RSE.

Pour Siparex, en 2021, il n'y a plus de système de notation globale ; néanmoins, selon les retours de Siparex, « ORINOX arrive en tête des notations obtenues des participations ayant répondu au questionnaire sur chacun des 3 axes ESG (Social & Capital Humain / Gouvernance et Supply Chain / Climat & Environnement). La moyenne globale d'ORINOX s'élève ainsi à **3,6** contre une moyenne du panel à 2,6. »

Pour Arkea, l'échantillon indiqué dans le secteur benchmark « services » n'est pas suffisamment significatif pour que nous puissions nous comparer. Cependant, selon Arkea, notre démarche RSE ainsi que les réponses au questionnaire sont appréciées.

### Engagements locaux

Depuis Octobre 2020, ORINOX dispose d'une convention de mécénat, renouvelée chaque année, visant à favoriser la création, la reprise et le développement d'entreprises locales (dans la région du siège ORINOX basé à Châteaubriant – 44 110).

Ainsi, nous avons versé, au titre de ce mécénat la somme de 2 500 € auprès de l'association Initiative Loire Atlantique Nord (ILAN) dont l'objectif est de favoriser l'initiative économique sur les territoires de Blain, Nozay, Châteaubriant-Derval, Erdre et Gesvres (autour du siège d'Orinox). L'association fait partie du dispositif Initiative France qui octroie des prêts d'honneur à des créateurs, repreneurs et développeurs d'activités ou d'entreprises permettant ainsi de faciliter la réalisation de leurs projets et leur accès au financement bancaire.

### Renfort de la place de la RSE

Depuis Juillet 2022, ORINOX a nommé un membre de son comité de direction en responsable de la politique Responsabilité Sociétale et Environnementale pour le Groupe.

### Nos engagements en faveur des 17 ODD (Objectifs de développement durable)

- 1- « **PAS DE PAUVRETE** » : : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

ORINOX soutient cet objectif.

Notre activité, à ce jour, ne permet pas d'y contribuer directement.

- 2- « **FAIM ZERO** » : éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.

ORINOX soutient cet objectif.

Notre activité, à ce jour, ne permet pas d'y contribuer directement.

- 3- « **BONNE SANTE ET BIEN-ETRE** » : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

ORINOX soutient cet objectif.

|   |                   |
|---|-------------------|
| Auteur : MMA – MFU  | Date : 12/10/2022 |
| Réf. : COP2022  | Page : 14 sur 17  |
| ORINOX – 12 route des Fougerays – 44110 CHATEAUBRIANT – 02.40.07.23.40 - <a href="mailto:contact@orinox.fr">contact@orinox.fr</a><br>SAS au capital de 206 363 € - RCS NANTES : 507 959 203 – NAF : 7112B – N°TVA Intra communautaire : FR55507959203 |                   |

Les collaborateurs ORINOX France bénéficient d'un suivi régulier, tous les 2 ans, de leur santé, par la médecine du travail.

Par ailleurs, nous avons mis en place une salle de sport pour inciter les collaborateurs du siège à ne pas rester trop sédentaires.

Enfin, aucun distributeur de confiseries, goûters sucrés, soda n'est à disposition de nos collaborateurs, dans les locaux d'ORINOX.

- 4- « **EDUCATION DE QUALITE** » : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

ORINOX soutient cet objectif.

ORINOX contribue par 2 biais :

- o Un effort de formations bien au-dessus des minima légaux (+ de 8% de la masse salariale mobilisée en 2021 pour les formations des collaborateurs ORINOX France) ;
- o L'engagement d'accueillir chaque année au moins 15 personnes en stages et/ou contrats de professionnalisation et/ou contrats de qualification.

- 5- « **EGALITE DES SEXES** » : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et toutes les filles.

ORINOX soutient cet objectif.

ORINOX s'engage en publiant tous les 2 mois au comité de direction l'index égalité hommes/femmes passé de 90/100 en 2021 à 91/100 en 2022.

- 6- « **EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT** » : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable.

ORINOX soutient cet objectif.

Notre activité, à ce jour, ne permet pas d'y contribuer directement.

- 7- « **ENERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE** » : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

ORINOX soutient cet objectif.

Notre activité, à ce jour, ne permet pas d'y contribuer directement.

Mais, en participant à la digitalisation des industries lourdes, nous contribuons à réduire leurs déchets mais aussi leurs coûts de fonctionnement. Aussi, indirectement, nous contribuons à modérer la flambée du coût des énergies.

- 8- « **TRAVAIL DECENT ET CROISSANCE ECONOMIQUE** » : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

ORINOX soutient cet objectif.

ORINOX contribue à cet objectif. Le Président donne chaque année l'objectif d'une croissance rentable de l'activité, qui contribue à permettre la croissance des emplois durables, les investissements en formations, les accompagnements des carrières.

- 9- « **INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE** » : une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.

ORINOX soutient cet objectif et en a fait son ADN.

Depuis sa création en 2008, la stratégie d'ORINOX est au service de la vision et de la mission de l'entreprise : **RENDRE L'INDUSTRIE PLUS DURABLE**. La stratégie, fixée par

|   |                   |
|---|-------------------|
| Auteur : MMA – MFU  | Date : 12/10/2022 |
| Réf. : COP2022  | Page : 15 sur 17  |
| ORINOX – 12 route des Fougerays – 44110 CHATEAUBRIANT – 02.40.07.23.40 - <a href="mailto:contact@orinox.fr">contact@orinox.fr</a><br>SAS au capital de 206 363 € - RCS NANTES : 507 959 203 – NAF : 7112B – N°TVA Intra communautaire : FR55507959203 |                   |

Maxime FOURREAU, son Président fondateur - « Ensemble accélérer la **digitalisation** de l'**industrie** lourde pour la rendre plus responsable ; avec les bonnes informations au bon moment, les bonnes décisions peuvent être prises » - est volontairement impactante sur l'environnement.

Par ailleurs, les valeurs de l'entreprise, partagées avec les parties prenantes internes et externes sont la Responsabilité, l'Innovation et le Plaisir. Ces 3 valeurs sont le socle de l'ensemble des décisions stratégiques d'ORINOX.

10- « **INEGALITES REDUITES** » : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.

ORINOX soutient cet objectif.

Notre activité, à ce jour, ne permet pas d'y contribuer directement puisque nos entités sont implantées au Canada, en France, aux Etats-Unis.

11- « **VILLES ET COMMUNAUTES DURABLES** » : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

ORINOX soutient cet objectif.

Notre activité, à ce jour, ne permet pas d'y contribuer directement. Mais en étant une entreprise Responsable, privilégiant l'économie locale, ORINOX participe activement à cet objectif, notamment près de Châteaubriant.

12- « **CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES** » : Établir des modes de consommation et de production durables.

ORINOX soutient cet objectif.

Notre activité, à ce jour, ne permet pas d'y contribuer directement puisque nous ne produisons pas de matières physiques.

En revanche, nous lançons des actions régulières auprès de nos collaborateurs pour les engager dans une démarche responsable.

Par exemple, nous avons installé un jardin partagé qui permet la récolte de quelques légumes biologiques.

13- « **MESURES RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES** » : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

ORINOX soutient cet objectif.

ORINOX y contribue notamment par son plan de sobriété énergétique.

Pour aller plus loin, ORINOX démarre en Octobre 2022 son Bilan Carbone numéro 1. Celui-ci permettra d'établir un point de situation, avec des données chiffrées, à partir desquelles nous lancerons des plans d'actions.

14- « **VIE AQUATIQUE** » : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

ORINOX soutient cet objectif.

Notre activité, à ce jour, ne permet pas d'y contribuer directement.

15- « **VIE TERRESTRE** » : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

ORINOX soutient cet objectif.

|   |                   |
|---|-------------------|
| Auteur : MMA – MFU  | Date : 12/10/2022 |
| Réf. : COP2022  | Page : 16 sur 17  |
| ORINOX – 12 route des Fougerays – 44110 CHATEAUBRIANT – 02.40.07.23.40 - <a href="mailto:contact@orinox.fr">contact@orinox.fr</a><br>SAS au capital de 206 363 € - RCS NANTES : 507 959 203 – NAF : 7112B – N°TVA Intra communautaire : FR55507959203 |                   |

Notre activité, à ce jour, ne permet pas d'y contribuer directement. Mais nous contribuons à la reforestation en reversant à l'association REFORESTATION (<https://www.reforestation.com/planter-des-arbres>) l'équivalent de 10% de nos factures d'énergie. Le premier versement aura lieu en Janvier 2023 avec le bilan de nos consommations sur l'année 2022.

- 16- « **PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES** » : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

ORINOX soutient cet objectif.

ORINOX est doté d'un Comité de Surveillance, d'un Comité de Direction, consulte et dialogue régulièrement avec le Comité Social et Economique, a mis en place un Comité Ressources Humaines.

ORINOX est doté d'instances responsables, indépendantes.

- 17- « **PARTENARIATS POUR LA REALISATION DES OBJECTIFS** » : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

ORINOX soutient cet objectif et y contribue, à son échelle, par ses engagements et son activité.

|   |                   |
|---|-------------------|
| Auteur : MMA – MFU  | Date : 12/10/2022 |
| Réf. : COP2022  | Page : 17 sur 17  |
| ORINOX – 12 route des Fougerays – 44110 CHATEAUBRIANT – 02.40.07.23.40 - <a href="mailto:contact@orinox.fr">contact@orinox.fr</a><br>SAS au capital de 206 363 € - RCS NANTES : 507 959 203 – NAF : 7112B – N°TVA Intra communautaire : FR55507959203 |                   |